SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE 1987-1988

Service des Commissions

BULLETIN

DES COMMISSIONS

SOMMAIRE

	Pages
	-
Affaires étrangères, Défense et Forces armées	1159
Affaires sociales	1167
Délégation du Sénet pour les Communautés auronéennes	1169

AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DÉFENSE ET FORCES ARMÉES

Jeudi 16 juin 1988 · Présidence de M. Jean Lecanuet, président. La commission a procédé à l'audition de S. Exc. M. Joe M. Rodgers, ambassadeur des Etats-Unis en France, sur les relations Est-Ouest au lendemain de la rencontre de Moscou entre MM. Reagan et Gorbatchev.

Après avoir souligné que le sommet de Moscou avait constitué la quatrième rencontre en quatre ans entre le Président Reagan et le Secrétaire général du Parti communiste d'Union soviétique, M. Rodgers a commenté les résultats de cette dernière rencontre au sommet.

Il a d'abord marqué que "les droits de l'homme et les problèmes de sécurité doivent progresser de conserve" et qu'une très grande attention avait été apportée aux questions relatives aux droits de l'homme à l'occasion du sommet de Moscou, illustrant l'importance primordiale que les Etats-Unis accordent et continueront à accorder aux droits fondamentaux de la personne humaine. Les signes encourageants venant d'URSS et de certains pays d'Europe de l'Est ne doivent pas occulter le fait que les politiques répressives ont toujours cours et que les citoyens soviétiques sont toujours privés des garanties légales des droits de l'homme, internationalement reconnues. Les démocraties occidentales, a estimé l'ambassadeur, doivent continuer à parler d'une seule voix en la matière.

Puis l'ambassadeur a fortement souligné la grande place occupée par les conflits régionaux lors du sommet de Moscou. En effet, quelque vingt-cinq conflits régionaux ont causé la mort d'environ trois millions de personnes, en majorité des civils. Après avoir évoqué la situation à Berlin et au Moyen-Orient, l'ambassadeur a estimé tangibles les progrès réalisés en Afghanistan; il a souhaité l'évacuation des troupes cubaines d'Angola et un relâchement des tensions en Namibie, au moment où une lueur d'espoir apparaît au Cambodge. Soulignant que "les conflits régionaux constituent un aspect essentiel des relations Est-Ouest", et tout en estimant qu'il restait encore beaucoup à faire, l'ambassadeur a jugé que ce sont les discussions sur ces questions qui se sont révélées les plus prometteuses lors du sommet de Moscou.

Puis, après avoir rappelé que "les négociations sur la réduction des armements ne sont pas une fin en soi et ne sont qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à améliorer la stabilité stratégique de nos forces militaires à des niveaux plus bas en maintenant notre force tout en mesurant cette force à celle de nos adversaires", l'ambassadeur a analysé les principaux résultats du sommet de Moscou dans le domaine de la maîtrise des armements.

Le président Reagan, a-t-il indiqué, a refusé de faire peser tout le poids des efforts américains sur cet unique dossier, préférant aborder un vaste éventail de points qui touchent aux causes essentielles de la tension et de la méfiance entre l'Est et l'Ouest. Des progrès concrets ont toutefois été accomplis.

MM. Reagan et Gorbatchev ont ainsi échangé les instruments de ratification du traité sur les forces nucléaires intermédiaires en Europe, précédent important portant sur des réductions asymétriques et des mesures de vérification rigoureuses.

Par ailleurs, des échanges fructueux ont eu lieu sur les questions d'espace et de défense -laissant augurer l'éventualité d'un accord indépendant dans ces domaines-. En ce qui concerne les efforts en vue d'un accord sur une réduction de 50% environ des arsenaux nucléaires stratégiques américain et soviétique, l'ambassadeur a indiqué que des progrès avaient été enregistrés mais que le président Reagan maintiendrait sa position de fermeté et qu'il était préférable de ne pas signer d'accord plutôt que d'entériner un mauvais accord.

Puis M. Rodgers a évoqué les autres accords bilatéraux conclus à l'occasion du sommet de Moscou : un accord sur les modalités d'une expérience de vérification conjointe permettant de mesurer la puissance exacte des explosions nucléaires; un accord sur la notification, vingt-quatre heures à l'avance, de tout lancement de missile balistique; enfin, sept accords traitant de la coopération dans des domaines aussi divers que les transports, la technologie, les pêcheries, les opérations de recherche et de sauvetage en mer et les affaires culturelles.

M. Reagan a en revanche résisté à la pression de M. Gorbatchev en vue de négocier directement entre Américains et Soviétiques certains points du mandat des négociations de Vienne sur les armes conventionnelles entre les vingt-trois nations du Pacte de Varsovie et de l'Alliance atlantique. Le problème capital, a souligné l'ambassadeur, demeure celui des déséquilibres en matière de forces conventionnelles et chimiques, domaines dans lesquels les forces du Pacte de Varsovie bénéficient d'une supériorité numérique et d'un avantage géographique.

Plus généralement, a marqué M. Rodgers, les Etats-Unis cherchent à établir des relations bilatérales américano-soviétiques "larges, solides et souples" au service des intérêts de l'Occident en général, réaffirmant notamment la limitation des échanges commerciaux avec l'Union soviétique.

Evoquant ensuite la nature des "changements" qui se produisent en Union soviétique, l'ambassadeur a estimé que la "glasnost" a été en partie imposée à M. Gorbatchev par l'échec patent du système économique et social soviétique et que la réussite de la "perestroïka" supposait l'institutionnalisation des libertés. M. Rodgers a estimé qu'un large dialogue entre dirigeants occidentaux et soviétiques revêtait à cet égard une importance cruciale permettant de rappeler aux dirigeants soviétiques notre fervent attachement aux droits de l'homme. La France est, a-t-il souligné, "particulièrement bien placée pour jouer un rôle important dans le dialogue qui s'ébauche dans tous les domaines entre les démocraties occidentales et le bloc de l'Est".

L'ambassadeur, après avoir estimé que le processus actuel des réformes demeurait réversible, a souligné l'importance des discussions qui doivent avoir lieu à l'occasion du Congrès du Parti communiste d'Union soviétique qui s'ouvrira le 28 juin. Quoi qu'il en soit, a-t-il indiqué, la réaction occidentale aux événements en cours en Union soviétique devra être fondée sur les actes et non sur les paroles et "l'URSS demeurera, dans un avenir prévisible, le principal sujet de préoccupations de l'Occident en matière de sécurité".

Puis l'ambassadeur a énuméré les moyens de nature, à ses yeux, à relever les défis de l'avenir :

- maintenir une force militaire et une solidarité politiques adéquates entre les Etats-Unis et ses alliés européens;
- partager les risques, les responsabilités et les avantages de l'Alliance. Dans ce contexte, il a souhaité l'achèvement de l'exécution de la loi de programmation militaire française pour la période 1987-1991;
- servir les valeurs démocratiques occidentales;
- juger l'URSS non sur des idées mais sur des changements concrets et visibles, alors que les Soviétiques continuent à consacrer à leur défense une part de leur P.N.B. trois fois supérieure à celle qu'y consacrent les Américains;
- fonder les systèmes de défense occidentaux sur un équilibre approprié des forces classiques et nucléaires;

- obtenir une réduction de 50% des armements nucléaires stratégiques, un renforcement de la stabilité des forces classiques et une interdiction des armes chimiques avant d'envisager toute réduction des armes nucléaires à courte portée en Europe;
- enfin, assurer plus que jamais une communication et une coopération étroites entre Européens et Américains, les Etats-Unis souhaitant en particulier "que la France continue d'étudier ses relations avec l'OTAN afin de s'assurer qu'elles sont aussi étroites qu'il est politiquement possible".
- M. Rodgers a conclu son exposé en insistant sur toutes les raisons qui existent pour les Occidentaux de ne pas relâcher leur vigilance et en marquant qu'un vaste processus de consultation entre Alliés demeurait "la condition sine qua non" garantissant que les intérêts de l'Alliance sont pris en compte dans les dialogues, qu'ils soient séparés ou collectifs, entre l'Est et l'Ouest.

Après avoir remercié M. Rodgers pour son exposé, le président a interrogé l'ambassadeur sur l'attitude des Etats-Unis à l'égard de la force de dissuasion française dans les négociations à venir en insistant sur le fait que cette dernière ne devrait sous aucune forme être prise en compte.

M. Rodgers a répondu que l'indépendance totale des forces nucléaires françaises excluait que ces dernières puissent faire l'objet de négociations directes entre les Etats-Unis et l'URSS.

Questionné par M. Xavier de Villepin sur la pérennité du stationnement de troupes américaines en Europe, l'ambassadeur a indiqué qu'un retrait n'était envisagé ni par les républicains ni par les démocrates. Il a précisé que le parti démocrate était cependant plus sensible au problème du partage entre Alliés du fardeau des dépenses occasionnées par ce stationnement. Il a ajouté qu'une réduction des effectifs ne pourrait être envisageable qu'après une diminution très substantielle des effectifs soviétiques stationnés en Europe de l'Est.

A la suite d'une seconde question de M. Xavier de Villepin concernant la part faite à l'I.D.S. lors du sommet de Moscou, M. Rodgers a fait savoir que ce point n'avait pas constitué un aspect prioritaire du sommet. Il a cependant indiqué que ce programme se poursuivait de manière satisfaisante et que son existence avait sans doute contribué à rendre possible l'évolution actuelle des relations entre les Etats-Unis et l'URSS. Il a ajouté que le programme I.D.S. était un programme à long terme qui serait poursuivi, notamment si M. Bush succédait à M. Reagan à la présidence des Etats-Unis.

A la demande de M. Jacques Genton, M. Rodgers a été amené à commenter "l'effet Gorbatchev" sur les opinions publiques européenne et américaine et à faire part de la réaction du Gouvernement américain à l'égard de la coopération franco-allemande en particulier et de la coopération militaire européenne en général.

L'ambassadeur a notamment insisté sur l'importance que son Gouvernement attachait au renforcement du pilier européen de l'Alliance et singulièrement à la coopération franco-allemande. Il a insisté sur le fait qu'une Europe plus forte renforçait l'ensemble du monde libre. Il a également fait état de l'importance décisive que le Gouvernement américain attachait à la sécurité des 350.000 soldats américains stationnés en Europe.

Interrogé par M. Claude Estier sur un éventuel accord secret conclu par les Etats-Unis et l'URSS concernant les armements à "double capacité" nucléaire et conventionnelle, l'ambassadeur a nié l'existence de tout accord de ce type, en même temps qu'il insistait sur le caractère étroit et mutuellement profitable de la concertation poursuivie par les Etats-Unis avec leurs alliés.

Répondant à M. Gérard Gaud, l'ambassadeur a précisé qu'aucun autre sommet n'était prévu avant la fin

de l'année et que le processus engagé serait poursuivi quel que soit le résultat des élections présidentielles américaines. Il a à nouveau souligné l'importance, la continuité et l'étroitesse des consultations entre les Etats-Unis et leurs alliés lors de la préparation des rencontres au sommet.

A la demande de M. Jacques Chaumont, M. Rodgers a commenté l'évolution de la situation en Amérique centrale et notamment au Panama et au Nicaragua ainsi que dans les territoires occupés par Israël. Il a ainsi été appelé à insister sur les progrès de la démocratie en Amérique centrale ainsi que sur la probable pérennité de l'aide que l'URSS continuera à apporter à certains mouvements dans cette région.

Commentant les appréhensions exprimées par M. Michel d'Aillières sur les difficultés liées au problème des vérifications des accords en matière de contrôle des armements, l'ambassadeur a mis en lumière les progrès réalisés dans ce domaine en évoquant en particulier le sérieux des conditions des inspections sur place ainsi que leur caractère novateur. Sans mésestimer les difficultés liées au problème des vérifications et sans contester l'existence de risques de dissimulation, l'ambassadeur s'est montré confiant. Il a souligné la vigilance de l'administration américaine pour détecter toute tentative de contournement, de dissimulation ou de tricherie.

A M. Louis Longequeue qui le questionnait sur l'incidence des élections américaines sur les négociations à venir entre les Etats-Unis et l'URSS, d'une part, et sur les programmes militaires américains, d'autre part, M. Rodgers a confirmé que les dépenses militaires seraient maintenues si M. Bush était élu et il a par ailleurs fait état de l'attachement de nombreux démocrates à une politique de défense réaliste. Pour ce qui est des négociations en cours, l'ambassadeur a douté que l'on puisse aboutir à un accord définitif sur les accords START avant la fin de l'année 1988. Il a souligné que

l'effort pour aboutir à un accord serait poursuivi quel que soit le résultat des élections présidentielles américaines.

Après l'audition de M. Rodgers et à la suite des vifs remerciements qui lui ont été adressés par le président et par les membres de la commission, M. Jean Garcia a considéré, en le déplorant, que l'ambassadeur avait fait preuve d'ingérence dans les affaires internes de la France en évoquant l'exécution de la loi de programmation militaire. Approuvé par la majorité des membres de la commission, le président a contesté cette interprétation et souligné que les Etats-Unis et la France faisaient partie d'une même alliance défensive.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 15 juin 1988 - <u>Présidence de M. Jean-Pierre</u>
<u>Fourcade, président.</u> M. Jean-Pierre Fourcade a tout d'abord informé les membres de la commission du calendrier prévisible des activités législatives au cours des prochaines semaines.

La commission a ensuite décidé d'organiser, du 16 au 24 juillet 1988, une mission d'information au Canada, en vue d'y étudier la protection sociale et l'organisation du système de santé. Ont été désignés pour composer la délégation:

- Titulaires: MM. Jean-Pierre Fourcade, Henri Collard, Charles Descours, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Marc Boeuf et Claude Huriet.
- Suppléants : MM. Louis Lazuech, Jacques Bimbenet, Louis Souvet, Paul Souffrin, Franck Sérusclat et Jean Madelain.

Puis la commission a procédé à la désignation de rapporteurs.

- M. Guy Robert, pour la proposition de loi n° 221 (1987-1988) de M. André Rabineau, tendant à remplacer dans l'intitulé de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les mots : "Personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi", par les mots : "Victimes de la déportation du travail".

- M. Franz Duboscq pour la proposition de loi n°231 (1987-1988) de M. Auguste Cazalet, tendant à moduler les cotisations d'assurance vieillesse en fonction des charges familiales.
- M. Franck Sérusclat pour sa proposition de loi n° 238 (1987-1988) relative au recueil, à la conservation et à l'utilisation des gamètes humains.
- M. Guy Penne pour la proposition de loi n° 244 (1987-1988) de M. André Méric, tendant à donner vocation à la qualité de combattant aux militaires ayant participé à certaines opérations menées par la France sur les théâtres d'opérations extérieures.
- Mme Marie-Claude Beaudeau pour la proposition de loi n° 268 (1987-1988) de M. Louis Minetti, tendant à garantir la couverture sociale des agriculteurs en retard de paiement de leurs cotisations et pour sa propre proposition de loi n° 271 (1987-1988) relative à la dignité et à la liberté des familles.
- M. Hector Viron pour ses propositions de loi n° 274 (1987-1988) tendant à garantir l'emploi des travailleurs victimes d'une maladie prolongée et n° 275 (1987-1988) tendant à instituer les mesures urgentes pour améliorer la situation des retraités.
- M. Louis Souvet, pour sa proposition de loi n° 279 (1987-1988) visant à modifier les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux contributions de solidarité des scieries agricoles.
- M. Jacques Machet pour la proposition de loi n° 280 (1987-1988) de M. André Diligent, tendant à instituer un revenu minimum d'existence, tenant compte des charges familiales et de logement.
- Enfin, M. Charles Descours a rendu compte des travaux du dernier congrès de la fédération nationale de la mutualité française, auquel il assistait en qualité de représentant de la commission.

DÉLÉGATION DU SÉNAT POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Mercredi 15 juin 1988 - <u>Présidence de M. Jacques Genton, président.</u> - La délégation a tout d'abord examiné le tome I de son projet de XVIème rapport semestriel d'information consacré aux activités des institutions des Communautés européennes entre le ler novembre 1987 et le 30 avril 1988.

Le président a souligné que cette période avait été riche en rebondissements car, à l'automne 1987, la Communauté s'interrogeait une nouvelle fois sur son avenir et n'était pas certaine, plus d'un an et demi après son élargissement à l'Espagne et au Portugal et quatre mois après l'entrée en vigueur, le 1er juillet 1987, de l'Acte unique européen, de réussir l'approfondissement et la relance qu'elle avait engagés jusque là avec succès depuis le Conseil européen de Milan en juin 1985.

L'interruption de la procédure budgétaire dès la première lecture par le Conseil, au début du mois d'octobre 1987, mettait le financement de l'exercice 1988 dans l'impasse et était révélatrice des blocages dont souffrait à nouveau la Communauté.

Le Conseil européen de Copenhague, les 4 et 5 décembre 1987, avait maintenu le statu quo de façon inquiétante et c'est le 13 février 1988 que les chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis à Bruxelles en un Conseil européen exceptionnel, ont trouvé un accord dont

l'ambition est d'assurer à la Communauté la "paix agricole et budgétaire" jusqu'en 1992.

M. Jacques Genton, président, a indiqué que les trois dossiers les plus urgents et les plus déterminants sont en passe d'être réglés.

La réforme de la politique agricole commune est poursuivie selon un schéma qui cherche à rapprocher des intérêts antagonistes.

La cohésion économique et sociale, qui est une condition de l'achèvement du grand marché pour les Etats les moins prospères de la Communauté, s'est vue dotée de moyens financiers avec la perspective de doublement des dotations des fonds structurels en 1993.

La création d'une quatrième ressource propre et les orientations données au financement futur de la Communauté, pour leur part, lèvent pour l'instant l'hypothèque d'une faillite financière.

L'achèvement du marché intérieur a été ainsi naturellement, au rythme des propositions de la Commission et des succès inégaux de la fin de la présidence danoise et du début de la présidence allemande, au centre des activités quotidiennes des institutions communautaires au cours des six mois écoulés.

Les sessions des Conseils des ministres ont permis d'enregistrer quelques progrès, parfois notables, sur ce thème prioritaire, notamment pour les marchés publics et les transports aériens, mais nombre de propositions de la Commission sont encore en suspens.

Celle-ci a présenté de nouveaux projets de directives conformément au programme qu'elle s'était fixé: on notera spécialement la proposition de seconde directive de coordination bancaire et celle qui devrait libéraliser totalement les mouvements des capitaux dans la Communauté. Le débat monétaire, pour sa part, qui est difficilement séparable de la création d'un espace financier européen, s'est poursuivi essentiellement entre

la France et l'Allemagne fédérale sur la possibilité de renforcer le système monétaire européen et de créer une banque centrale européenne.

Concernant les questions agricoles, M. Jacques Genton, président, a déclaré que le Conseil a commencé à donner suite à l'accord de Bruxelles pour les stabilisateurs, l'utilisation des terres et l'utilisation non alimentaire de la production. Il n'a guère fait progresser le dossier viti-vinicole ni la politique de la pêche et il engagera le "marathon" annuel sur les propositions de prix pour la campagne 1988-1989 que la Commission lui a déjà présentées.

Par ailleurs, des programmes spécifiques de recherche ont été adoptés et la réflexion communautaire s'est poursuivie avec notamment la participation de la Communauté à des projets E.U.R.E.K.A.. Quant à l'Europe sociale, la Commission a proposé de lui donner de nouvelles orientations mais aucun résultat tangible n'a encore été obtenu.

Enfin, dans ses relations extérieures, la Communauté a poursuivi les négociations à Punta-del-Este dans le cadre du G.A.T.T. et retrouvé ses différends avec les Etats-Unis, notamment sur Airbus. Elle ne néglige pas ses relations avec l'A.E.L.E. et se prépare par ailleurs à renouveler la convention de Lomé.

En définitive, M. Jacques Genton, président, a conclu qu'une fois de plus, la Communauté a montré à Bruxelles au mois de février 1988 que, mise au pied du mur, elle savait avoir le sursaut qui, sans lui ouvrir la voie aux grandes avancées, lui permet de poursuivre patiemment les objectifs qu'elle s'est fixés.

MM. Robert Pontillon, Bernard Barbier et Marcel Daunay ont ensuite pris part au débat portant sur le contenu du rapport semestriel d'information et sur ses orientations; par ailleurs, M. Jean Garcia, tout en reconnaissant le caractère très documenté du rapport, a déclaré s'abstenir en raison des réserves qu'appellent de

sa part les orientations qu'il contient relativement à l'objectif de 1992.

La délégation a alors adopté le projet de XVIème rapport semestriel d'information.

La délégation a ensuite examiné le rapport de M. Marcel Daunay sur les propositions de prix et de mesures connexes pour la campagne agricole 1988-1989.

Analysant le contenu du paquet prix proposé par la Commission des Communautés, le rapporteur a noté que celui-ci était essentiellement destiné à renforcer les mesures de stabilisation de la production et des dépenses agricoles décidées par le Conseil européen de Bruxelles de février 1988. Ainsi s'explique, en particulier, la pression exercée sur les prix avec la proposition de geler la plupart de ceux-ci et le refus de démanteler les derniers montants compensatoires monétaires négatifs, sauf en ce qui concerne la Grèce. La Commission a justifié cette sévérité au nom de la discipline budgétaire agricole décidée à Bruxelles, dont le respect impose la poursuite des politiques de prix restrictives. Cette inspiration se manifeste aussi dans les propositions de mesures connexes, en particulier la réduction du montant des majorations mensuelles des prix des céréales, du riz, de l'huile d'olive et des graines oléagineuses d'une part, et d'autre part, l'aménagement de l'intervention sur la viande bovine.

Rappelant ensuite les critiques pertinentes issues de divers horizons contre ces propositions, le rapporteur a estimé que le respect pur et dur de la discipline budgétaire ne devait pas faire perdre de vue certains objectifs dont la prise en compte est indispensable à la formulation d'une politique agricole qui dépasse la logique étroite de l'exercice comptable dans laquelle elle s'inscrit trop volontiers à l'heure actuelle. Ces objectifs sont en particulier la sauvegarde des revenus des producteurs, la cohérence des organisations de marchés, la valorisation des ressources communautaires. Le rapporteur a abordé

à ce propos le problème des majorations mensuelles de prix pour faciliter le stockage des céréales et oléagineux, la prime à l'incorporation des céréales, la taxation des matières grasses, ainsi que les autres éléments qui conditionnent une poursuite équilibrée de la réforme de la politique agricole commune.

Après une discussion à laquelle, outre le président et le rapporteur, se sont associés M. Robert Pontillon pour privilégier une approche fondée sur la réorganisation de l'agriculture européenne plutôt que sur l'addition de revendications catégorielles, et M. Xavier de Villepin pour noter que la reprise agricole aux Etats-Unis faisait apparaître, par contraste, la politique communautaire peut-être trop pessimiste et malthusienne, la délégation a adopté les conclusions proposées par son rapporteur.